



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil municipal du 3 mars 2026

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026, le Budget Primitif 2026 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (par décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de **6 840 000€**.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026	Différence BP 2026 - BP 2025	En %
011	Charges à caractère général	1 950 000,00	1 967 000,00	17 000,00	0,87
012	Charges de personnel	2 589 850,00	2 583 300,00	-6 550,00	-0,25
014	Atténuation de produits	212 000,00	111 000,00	-101 000,00	-47,64
65	Autres charges de gestion	640 188,00	658 317,00	18 129,00	2,83
66	Charges financières intérêts	40 000,00	35 000,00	-5 000,00	-12,50
67	Charges exceptionnelles	5 526,49	6 000,00	473,51	8,57
68	Provisions	16 200,00	20 000,00	3 800,00	23,46
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT		5 453 764,49	5 380 617,00	-73 147,49	-1,34
042	Opérations d'ordre entre sections	540 000,00	870 000,00	330 000,00	61,11
023	Virement à la section investissement	2 118 000,00	589 383,00	-1 528 617,00	-72,17
TOTAL		8 111 764,49	6 840 000,00	-1 271 764,49	-15,68

Il est prévu une baisse des dépenses réelles de fonctionnement 2026 de 1.34% par rapport au budget 2025. Ces dépenses sont réparties par chapitres :

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : elles concernent les dépenses liées aux consommations d'énergie, aux achats de fournitures, à l'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, aux prestations de services, aux assurances ...

Il est envisagé une très légère hausse de ces dépenses de 0.87% par rapport au BP 2025.

- **Chapitre 012 – charges de personnel** : elles comprennent les salaires et les charges du personnel communal, l'assurance statutaire, les participations aux frais de mutuelle et aux titres restaurant.

Il est prévu une stabilité de ces dépenses pour l'année 2026.

-
- **Chapitre 014- atténuation de produits** : ce chapitre comprend la pénalité SRU. Son montant pour 2026 n'est pas connu, au moment de la rédaction de ce rapport, mais il sera inférieur à la pénalité de 2025 (qui s'élevait à 153 877€) car la subvention de 60 000€, versée en 2024 à Drôme Aménagement Habitat, sera déduite de la pénalité 2026. En 2025, ce chapitre comprenait également le prélèvement au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) pour un montant de 31 118€. Pour 2026, le budget de l'Etat a été adopté sans DILICO.
Ce chapitre de dépenses sera donc en baisse de 47% par rapport au BP 2025

- **Chapitre 65 – charges de gestion** : elles correspondent aux subventions accordées aux associations, aux indemnités et cotisations des élus ainsi qu'aux charges diverses de gestion courante.

En 2025, reconduction, de l'opération « chéquiers 3 étoiles » notamment pour aider les familles étoiliennes à régler les activités sportives et culturelles de leurs enfants au sein des associations. Reconduction également du contrat municipal étudiant (CMET) qui est un complément de ressources de 900€. L'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité dans ses études mais également à assurer une contrepartie d'aide et de soutien logistique auprès de différentes associations et structures.

Au BP 2026, la subvention d'équilibre versée au CCAS sera de 76 500€, soit une augmentation de 16 500€ par rapport à 2025, correspondant aux charges de personnel du CCAS. En effet, il est prévu de faire apparaître à compter du budget 2026 du CCAS, le coût de personnel œuvrant pour le fonctionnement de ce budget annexe, afin d'être plus sincère. Cette charge supplémentaire sera alors compensée par l'augmentation de la subvention d'équilibre.

- **Chapitre 66 – charges financières** : il s'agit des intérêts des emprunts en cours
- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles** : il s'agit des crédits pour les éventuelles régularisations de titres annulés sur un exercice antérieur.
- **Chapitre 68 – provisions** : 20 000€ de crédits sont inscrits afin de provisionner des créances douteuses issues de contentieux.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement comprennent :

- **Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections** : le montant de 870 000€ correspond aux dotations aux amortissements. Cette ligne budgétaire est en nette augmentation en raison de la rétrocession du bâtiment des Clévos par Valence Romans Agglo (VRA) à la Commune. Ce bien ayant été amorti par VRA, il convient de poursuivre cet amortissement à compter du 01/01/2026. Il faut préciser qu'il s'agit bien d'écritures d'ordre, qui s'équilibrent avec une recette d'investissement du même montant.
- **Compte 023 – virement à la section d'investissement** : 589 383€ sont inscrits à ce compte pour virement au compte 021 en recettes de la section investissement

2- Les subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement allouées aux associations en 2026 s'élèvent à 393 317€, détaillées dans le tableau ci-dessous.

NOMS DES ASSOCIATIONS	BP 2026		
	Subventions de fonctionnement 2026 - compte 65748	Subventions complémentaires 2026 - compte 65748	Subventions aux ménages 2026 - compte 65741
ADMR (Aide à Domicile)	3 000,00 €		
AMICALE SAP (École des jeunes)	300,00 €		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300,00 €		
ASPIRO (Pompiers)	250,00 €		
BAMBA étoilienne	1 600,00 €		
CANTAVIOURE	400,00 €		
COMITE DES Fêtes	7 000,00 €	4 000,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE	9 337,00 €		
ASSOCIATION FAMILIALE D ETOILE	500,00 €		
FOOT (ASVM)	3 800,00 €		
HAND	3 800,00 €		
JUDO CLUB ETOILE	700,00 €		
BOULE ETOILIENNE	250,00 €		
SCOUTS DE FRANCE	100,00 €		
TENNIS	1 800,00 €		
U.N.R.P.A.	600,00 €		
U.S.B.V.V. (Rugby)	2 500,00 €		
MJC ETOILE	125 000,00 €		
SOUVENIRS Français	100,00 €		
PREVENTION ROUTIERE	180,00 €		
MILLESIME 58	100,00 €		
BOUCLES DROME ARDECHE	30 000,00 €		
ATELIER 26 (expo "le papier raconte une histoire de soie")	2 000,00 €		
ECOLE DU CHAT	3 000,00 €		
Union Etoilienne des Commerçants et Artisans	500,00 €		
LES PERSEIDES	10 000,00 €		
Sous Total	207 117,00 €	4 000,00 €	- €
VIE SCOLAIRE			
UNSS JEAN MACE	500,00 €		
FCPE	400,00 €		
SAINTE MARTHE (contrat association)	158 000,00 €		12 000,00 €
SAINTE MARTHE APEL	400,00 €		
SOU	1 500,00 €		
Sous Total	160 800,00 €	- €	12 000,00 €
INTERNATIONAL			
ETOILE ENTRAIDE	400,00 €		
Sous Total	400,00 €	- €	- €
CMET			
10 dossiers CMET			9 000,00 €
Sous Total	- €	- €	9 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2026 AUX ASSOCIATIONS ET AUX MENAGES	368 317,00 €	4 000,00 €	21 000,00 €
		372 317,00 €	21 000,00 €

3- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026	Différence BP 2026 - BP 2025	En %
013	Atténuation de charges	38 000,00	42 400,00	4 400,00	11,58
70	Produits des services	340 000,00	345 000,00	5 000,00	1,47
73	Impôts et taxes	2 434 100,00	2 495 600,00	61 500,00	2,53
731	Fiscalité locale	1 878 000,00	2 084 000,00	206 000,00	10,97
74	Dotations et participations	980 000,00	753 000,00	-227 000,00	-23,16
75	Autres produits de gestion	92 500,00	143 000,00	50 500,00	54,59
76	Produits financiers	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 029,31	700,08	-7 329,23	-91,28
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 790 629,31	5 883 700,08	93 070,77	1,61
042	Opérations d'ordre entre sections	45 400,00	32 500,00	-12 900,00	-28,41
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 275 735,18	923 799,92	-1 351 935,26	-59,41
TOTAL		8 111 764,49	6 840 000,00	-1 271 764,49	-15,68

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à **6 840 000€** dont 32 500€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement – chapitre 042) et 923 799.92€ correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2025 (compte 002), après affectation du résultat.

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles 2026 se détaillent comme suit :

- **Chapitre 013 – atténuation de charges** : Ce chapitre comprend le remboursement de la part salariale des titres restaurant et les indemnités journalières des arrêts de travail des contractuels
- **Chapitre 70 – produits des services** : il s'agit des concessions dans les cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, des recettes de facturation de la cantine, du service périscolaire, des remboursements de charges par Valence Romans Agglo pour la médiathèque et l'entretien des zones d'activités. A compter de 2026, il convient de prévoir également le produit lié au remboursement par le CCAS des charges de personnel ainsi que le remboursement des frais de scolarité qui sera demandé aux communes extérieures ayant accordé une dérogation pour des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Etoile Sur Rhône.
Ces produits 2026 seront cependant en légère baisse par rapport au budget 2025, afin de tenir compte de la baisse des effectifs du service périscolaire.
- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : Il s'agit principalement du produit de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et de l'attribution de compensation (AC) versée par Valence Romans Agglo. Comme en 2025, la DSC sera majorée en 2026, cependant Valence Romans Agglo déduira les 20 328€ perçus par la commune en 2025 au titre de l'accompagnement financier du service public de la petite enfance, compétence de VRA.

-
- **Chapitre 731 – fiscalité locale** : Il s’agit du produit des droits de place, de la taxe sur les pylônes, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), de la taxe additionnelle aux droits de mutation et des impôts locaux.

Les taux d’imposition 2026 des taxes directes locales sont les suivants (pas d’augmentation des taux) :

- Taxe sur le foncier bâti : **25.40%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **45.15%**
- Taxe d’habitation (sur les résidences secondaires) : **6.55%**

Le produit prévisionnel 2026 intégrera cependant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de + 0.8% (correspond à l’évolution sur un an de l’indice des prix à la consommation harmonisé) et l’augmentation des bases physiques, soit un produit fiscal d’environ +2% par rapport à celui de 2025.

- **Chapitre 74 – dotations et participations** : Sont inscrites à ce chapitre les recettes issues de la dotation globale de fonctionnement (DGF), du Fond de compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, des compensations au titre des exonérations de taxes foncières, des prestations de service de la Caisse d’Allocations Familiales, de la participation du SYTRAD.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait une baisse pour les communes de 25% des compensations de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxes foncières sur les propriétés bâties. Le budget de l’Etat, adopté pour 2026, atténue cette baisse, il est cependant prudent de prévoir une baisse d’environ 90 000€ de cette recette au BP 2026.

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante** : Il s’agit des revenus des immeubles, des revenus de location de salles (y compris au Domaine des Clévos) et de la redevance de la CNR. Les recettes de location du Domaine des Clévos devraient augmenter en 2026, en raison de la fin des travaux de l’espace polyvalent.
- **Chapitre 76 – produits financiers** : ce sont les dividendes et parts sociales
- **Chapitre 77 – produits exceptionnels** : il s’agit des crédits pour les éventuelles régularisations de mandats annulés sur un exercice antérieur.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2025	BP 2026	Différence BP 2026 - BP 2025	En %
204	Subventions d'équipement versées	155 102,00	155 102,00		
	Opérations d'équipements	5 990 000,00	3 764 000,00		
Sous total dépenses d'équipement		6 145 102,00	3 919 102,00	-2 226 000,00	-36,22
16	Remboursement capital emprunts	329 498,00	240 801,93	-88 696,07	-26,92
458	Opérations pour comptes de tiers (conventions co-maîtrise d'ouvrage)	70 000,00	2 400,00	-67 600,00	-96,57
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		6 544 600,00	4 162 303,93	-2 382 296,07	-36,40
040	Opérations d'ordre entre sections	45 400,00	32 500,00	-12 900,00	-28,41
041	Opérations patrimoniales	380 000,00	80 000,00	-300 000,00	-78,95
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)		294 196,07	294 196,07	
TOTAL		6 970 000,00	4 569 000,00	-2 401 000,00	-34,45

Les dépenses d'investissement 2026 se répartissent comme suit :

- **Compte 204 – subventions d'équipement versées** : il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo
- **Les opérations d'équipement**, pour un total de 3 764 000€, détaillées dans le tableau ci-après.
- **Chapitre 16** : il comprend le remboursement du capital des emprunts en cours
- **Compte 458** : Il s'agit des opérations pour comptes de tiers, formalisées par une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Pour les travaux d'aménagement du boulevard des Remparts, le reste à réaliser s'élève à 2 400€ correspondant à la part de maîtrise d'œuvre des travaux d'eaux pluviales, due par Valence Romans Agglo
- **Chapitres 040 et 041** : ce sont les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les autres sections.
- **Chapitre 001** : c'est le report du déficit d'investissement 2025 pour 294 196.07€

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BP 2026			
Libellé des dépenses d'équipement	Restes à réaliser (dépenses engagées en 2025, à réaliser en 2026)	Propositions nouvelles 2026	Total opérations investissements 2026
Opération N°13 - Ecoles	37 550,08 €	140 000,00 €	177 550,08 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	1 246 846,59 €	150 000,00 €	1 396 846,59 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux	10 209,02 €	263 800,00 €	274 009,02 €
Opération N°22 - Voirie	615 725,70 €	536 000,00 €	1 151 725,70 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	51 618,12 €	372 000,00 €	423 618,12 €
Opération N°24 - Urbanisme	9 480,00 €	115 000,00 €	124 480,00 €
Opération N°25 - Divers	2 223,00 €	161 007,49 €	163 230,49 €
Opération N°27 - Skate park	42 540,00 €	10 000,00 €	52 540,00 €
TOTAL	2 016 192,51 €	1 747 807,49 €	3 764 000,00 €

Les nouveaux investissements inscrits au BP 2026 s'élèvent à 1 747 807.49€, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 2 016 192.51€, soit un total de dépenses d'équipement prévisionnelles de **3 764 000€**.

Les principaux nouveaux investissements 2026 sont répartis comme suit :

- **OPERATION N°13 - ECOLES : 140 000€**
 - Ecole de la gare : installation d'une climatisation réversible, en remplacement de la chaudière fioul
 - Restaurant scolaire du village : climatisation – ventilation du bâtiment (températures très élevées l'été)
 - Ecole maternelle du village : remplacement chaudière et rénovation des sanitaires, local entretien et salle de pause

- **OPERATION N°17 - ESPACE POLYVALENT : 150 000€** pour faire face aux éventuels imprévus du marché de travaux en cours

- **OPERATION N°21 - BATIMENTS COMMUNAUX : 263 800€**
 - Salle des Josserands : installation d'une climatisation réversible, en remplacement de la chaudière fioul
 - Tennis : remplacement de la clôture
 - Bâtiment Tinlan : remplacement des menuiseries
 - Pôle associatif et salles associatives place de la République : mise en place d'une signalétique
 - Domaine des Clévos : travaux d'aménagement

- **OPERATION N°22 - VOIRIE : 536 000€**
 - Travaux d'aménagement du boulevard des Remparts : éventuels imprévus du marché en cours + rénovation des murs (contre-allée et chemin du Péroux)
 - Esplanade espace polyvalent : réfection des extérieurs
 - Lotissement Plein Soleil : réfection des trottoirs et création de places de stationnement
 - Reprise des trottoirs quartier du Setty
 - Installation de mobilier urbain

- **OPERATION N°23 - RESEAUX ET VIDEO PROTECTION : 372 000€**
 - Participation communale aux travaux sur les réseaux télécoms, électriques et réseaux humides
 - Etudes « eaux de ruissellement St Fély » : convention co-maîtrise d'ouvrage avec les communes de Beauvallon et Montéléger

- Etudes « eaux de ruissellement Pêcheurs-Pécololets »
 - Mise en place de poteaux incendie supplémentaires
 - Etudes et extension du parc de vidéo protection
- **OPERATION N°24 - URBANISME : 115 000€**
- Régularisations foncières et acquisition de terrains, suivant les opportunités
 - Subventions façades et amélioration de l'habitat
- **OPERATION N°25 - DIVERS : 161 007.49€**
- Services techniques : remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique, remplacement du camion benne volé en 2025
 - Acquisition de matériel d'illuminations
 - Service administratif : logiciels de gestion, création d'un intranet, matériel informatique
 - Subventions d'aides aux commerces
 - Ponts : inspections, travaux
- **OPERATION N°27 - SKATE PARK : 10 000€**
- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un skate Park

3- Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2025	BP 2026	Différence BP 2026 - BP 2025	En %
13	Subventions d'investissement	1 069 254,35	945 817,50	-123 436,85	-11,54
16	Emprunts et dettes	80 000,00	0,00		
Sous total recettes d'équipement		1 149 254,35	945 817,50	-203 436,85	-17,70
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	534 614,15	229 082,42	-305 531,73	-57,15
1068	Dotation fonds divers réserves	1 000 000,00	1 823 517,08	823 517,08	82,35
458	Opérations pour comptes de tiers (conventions co-maîtrise d'ouvrage)	70 000,00	31 200,00	-38 800,00	-55,43
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		2 753 868,50	3 029 617,00	275 748,50	10,01
040	Opérations d'ordres	540 000,00	870 000,00	330 000,00	61,11
041	Opérations patrimoniales	380 000,00	80 000,00	-300 000,00	-78,95
021	Virement de la section de fonctionnement	2 118 000,00	589 383,00	-1 528 617,00	-72,17
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	1 178 131,50			
TOTAL		6 970 000,00	4 569 000,00	-2 401 000,00	-34,45

Le financement des opérations d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- **Chapitre 10** : Il s'agit du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour environ 179 000€ et de la taxe d'aménagement pour 50 000€ (recette en nette baisse depuis

la réforme du recouvrement de cette taxe d'urbanisme et du transfert de la liquidation aux services de la Direction Générale des Finances Publiques)

- **Compte 1068** : il correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2025 en réserves) qui doit couvrir le besoin de financement 2025 de la section investissement s'élevant à 1 823 517.08€
- **Compte 458** : Il s'agit des opérations pour comptes de tiers, formalisées par une convention de co-maîtrise d'ouvrage. La recette inscrite au BP 2026 de 31 200€ correspond au total dû par Valence Romans Agglo pour la partie « Eaux pluviales » des travaux d'aménagement du Boulevard des Remparts
- **Chapitre 13** : Il s'agit de la neutralisation des investissements versée par Valence Romans Agglo pour 84 870€ et des subventions d'investissement permettant de financer une partie des projets de la commune, détaillées comme suit.

Des subventions, finançant les travaux de réhabilitation – extension de l'espace polyvalent, notifiées en 2024 et 2025, restent à percevoir pour 489 271.50€ :

- Solde du fonds de concours de Valence Romans Agglo (50% déjà perçus fin 2024) : **120 707.50€**
- Région Auvergne Rhône Alpes : **142 515€**
- Département de la Drôme : **226 049€** (un acompte de 173 951€ ayant été perçu courant 2025)

De nouvelles subventions s'y ajoutent, au BP 2026, pour un montant de 371 676€ :

- 3^{ème} tranche de la subvention du Département de la Drôme pour financer les travaux de réhabilitation – extension de l'espace polyvalent : **369 676€**
- Les amendes de police pour **2 000€**

- **Chapitres 040 et 041** : ce sont les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les autres sections.
- **Chapitre 021** : il s'agit du virement de la section de fonctionnement pour **589 383€**.

On peut noter qu'aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer cette section d'investissement. Vu le faible niveau d'endettement de la commune (281€/hab contre 755€/hab pour les communes de même strate) et afin de conserver une part d'autofinancement pour réaliser des projets dans les prochaines années, il sera étudié courant 2026 un éventuel recours à l'emprunt, notamment pour financer les travaux de l'espace polyvalent.